**ABSP – Septième Congrès triennal de l’ABSP : « L’État face à ses transformations » - Justine Contor**

***APPEL Saisir l’action publique au 21ème siècle : acteurs et instruments de la décision***

**TITRE : La coopération belge au développement : une analyse multi-niveaux.**

Cette communication propose de fournir une analyse multi niveaux de la coopération au développement belge.

Dans un **premier temps** et pour re-contextualiser nos travaux, nous resituerons, de manière non exhaustive, l’évolution de la coopération internationale et de ses instruments d’action. En effet, depuis les années 50’-60’, la **coopération internationale** a évolué, passant d’une Aide Publique au Développement (APD) conçue comme un outil permettant un développement unique vers la modernité des pays en voie de développement (PVD). Au début du 21ème siècle, des accords internationaux (exemple : OMD, Déclaration de Paris) créent un nouveau paradigme de l’aide, il s’agit d’un engagement collectif de la part des États signataires luttant contre la pauvreté, en incluant les pays récipiendaires dans le processus d’aide, le tout au nom d’une bonne gouvernance et de l’efficacité de l’aide.

Une seconde partie de notre présentation sera consacrée aux **acteurs de la coopération belge** au développement qui ont évolués au cours du temps, en tant qu’acteurs mais aussi dans un cadre institutionnel en changement. La politique de coopération au développement existe en Belgique depuis les années 1960, mais à la fin des années 1990, elle connaît une profonde crise institutionnelle. On en observe encore les conséquences aujourd’hui avec par exemple une augmentation des instruments d’évaluation et de contrôle ou encore une séparation du politique et de la mise en œuvre sur le terrain. Actuellement, le ministre de la coopération est en train d’opérer de nouveaux changements importants au sein du secteur en vue notamment de réduire le nombre d’acteurs.

Enfin, nous nous concentrerons sur le cœur de notre objet d’étude : les **ONG belges de développement**. Ces ONG belges sont pertinentes à interroger comme acteurs de l’action publique au 21ème siècle, car même si ce sont des structures non-gouvernementales, elles participent pleinement à l’action publique par leur présence dans les processus de négociation politique, ainsi que par leurs actions sur le terrain. Elles sont par ailleurs, extrêmement dépendantes financièrement de l’État belge, notamment pour des raisons financières. En effets, de 35 % à plus de 90 % de leur budget annuel provient de subsides publics.

Cette situation quelque peu paradoxale, entre forte dépendance financière et grande autonomie d’action, est selon nous une forme d’action politique intéressante à analyser.

Par conséquent, une étude multiniveaux de la coopération au développement nous paraît être une proposition originale de par la profondeur historique du champ, ainsi que ses continuelles évolutions structurelles, institutionnelles et idéologiques.

**ABSP – Septième Congrès triennal de l’ABSP : « L’État face à ses transformations » - Justine Contor**

***APPEL : Aider pour changer l’Autre ou changer pour aider l’Autre ? Transformations des interventions internationales dans les contextes de fragilité.***

**TITRE : Analyse des transformations du secteur des ONG belges de développement : vers une professionnalisation.**

Si nous avions dû nous prononcer sur le titre nous aurions incontestablement choisi la formule suivante : *« changer pour aider l’Autre ».*

En effet, cette communication propose une analyse des transformations du secteur des ONG belges de développement sur le plan institutionnel, structurel et organisationnel.

Les ONG belges existent depuis que la coopération belge au développement existe. Elles n’ont pas toujours eu la forme qu’on leur connaît aujourd’hui. D’abord, initiatives privées et volontaires, elles connaissent dans les années 1990 un premier processus de professionnalisation. Aujourd’hui, elles s’avèrent être, pour la plupart, des structures orientées performance et qualité, gérées complètement ou en partie par des gestionnaires, illustrant selon nous un second processus de professionnalisation.

Par ailleurs, l’actuel Ministre de la coopération belge au développement opère une restructuration importante de la coopération au développement. Les acteurs non-gouvernementaux (ANG) par exemple ont été soumis à une analyse approfondie de leur performance – un screening – (ressources humaines, financières, prise en comptes des risques, etc.) basé sur une dizaine d’indicateurs de qualité construits par un cabinet de consultance indépendant. Parallèlement, les ANG doivent élaborer des cadres stratégiques communs, principalement pour favoriser la concentration de l’aide belge en se focalisant sur les États fragiles. Cette réforme s’inscrit donc dans une mise en œuvre du *new public management* (NPM), intégrant des principes tels que : l’agencification, la normalisation, le contrôle, ou encore la rationalisation budgétaire (Pollitt et Bouckaert, 2011).

Compte tenu du contexte normatif général, nous considérons que les ONG de développement belges ont intérêt à démontrer leur légitimité. Si à l’origine, celle-ci était uniquement basée sur l’assise sociétale et leur connaissance du terrain au Sud, aujourd’hui elles doivent faire preuve d’une légitimité nouvelle, par la bonne gestion financière, humaine et du risque. Ainsi l’injonction de professionnalisation imposée au secteur, possède deux caractéristiques : définir les ONG comme compétentes et leur reconnaître la capacité à produire la compétence (Astier, 2008). Par ailleurs, la mise en concurrence des structures implique qu’elles doivent démontrer leur performance, l’efficacité de leur démarche et leur professionnalisme.

Par conséquent, il nous paraît intéressant de faire part de notre analyse du secteur et de ses multiples transformations qui s’inscrivent, sans doute, toujours dans une volonté d’aider l’Autre…